



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'AGGLOMERATION**

**SEANCE DU MARDI 8 OCTOBRE 2024**

Le mardi 8 octobre 2024 à 18h30, le Conseil d'agglomération, légalement convoqué le mercredi 2 octobre 2024, s'est réuni à l'Espace Jean Blanc de la commune de Port, sous la présidence de Monsieur Michel MOURLEVAT.

| Présents | Excusés | Absents | Pouvoirs |
|----------|---------|---------|----------|
| 60       | 2       | 8       | 8        |

**Présents** : M. MOURLEVAT, M. PERRAUD, M. EMIN, M. THOMASSET, M. CRACCHIOLO, Mme ESCODA, Mme COMUZZI, M. VAREYON, Mme RAVET, M. DELAGNEAU, M. TURC, M. COMTET, M. MATZ, M. MAIRE, M. ANCIAN (suppléant de Mme BERGER), M. AUBOEUF, M. BENOIT, Mme BEY, M. BORGEOT, M. BOURGEAIS, M. BROCHARD, M. BUQUET, Mme DEGUERRY, M. DOCHE, Mme DOMINGUEZ, M. DONZEL, M. DRUET, Mme DUBARE, M. DUCRET, M. DUFOUR, M. DUPARCHY, M. DUPONT Jean-François, Mme EMIN, Mme FLORE, M. FOUILLAND, M. GERVASONI, M. GIROD, M. GUENRO, Mme GUIGNOT, M. GUILLET, M. GUINET, M. ISSARTEL, M. JUILLARD, M. KAYGISIZ, M. LENSEL, Mme LEVILLAIN, M. MARTINAND, M. MARTINEZ, M. MATHIEU, M. MOINE, M. MONACI, M. MOREL, Mme MOREL Jeannine, M. PALISSON, M. PERNOD, Mme PITTI, M. RAVOT, M. TORRION, M. TOURNIER-BILLON, M. VAILLOUD.

**Excusés** : M. HARMEL, M. ARMETTA.

**Absents** : M. AKHLAFA, M. de LEMPS, M. DUPONT Noël, Mme MANDUCHER, M. MILLET, Mme MOREL Anne, M. NIVEL, Mme REGLAIN.

**Pouvoirs** : Mme ANTUNES (pouvoir à Mme PITTI), Mme BERTRAND (pouvoir à M. DUFOUR), M. BRITEL (pouvoir à Mme DUBARE), Mme COLLET (pouvoir à Mme LEVILLAIN), M. DEGUERRY (pouvoir à M. EMIN), Mme LIEVIN (pouvoir à Mme DOMINGUEZ), Mme SERRE (pouvoir à M. THOMASSET), Mme VOLAN (pouvoir à Mme BEY).

=====

Le quorum étant atteint, le Conseil d'agglomération peut délibérer.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil d'agglomération nomme à l'unanimité, Mme Dominique BEY, Secrétaire de séance.

## **Attribution des aides du Programme d'Orientations et d'Actions du PLUIH en faveur de l'amélioration du parc public**

**Rapporteur : M. VAREYON**

Le règlement des aides du POA du PLUIH en faveur de l'amélioration du parc public et de la mobilisation du foncier, adopté en Conseil communautaire le 27 février 2020, prévoit trois types d'aides dont « **les aides en soutien aux bailleurs sociaux pour l'amélioration du parc public de logements**, plafonnées à **150 000 € par an** ».

Ces aides sont de 3 000 € par logement de financement de type Prêt Locatif à Usage Social (PLUS) et de 4 000 € par logement de financement de type Prêt Locatif Aidé d'Intégration (PLAI). Une majoration par logement est également prévue pour les opérations ayant obtenu un label de performance énergétique.

Ces aides financières sont délivrées par Haut-Bugey Agglomération dans la limite des crédits budgétaires annuels disponibles, conformément aux critères définis par le règlement des aides du POA. Le montant de l'aide octroyée par projet est également déterminé en tenant compte de l'ensemble des dossiers de demande qui seraient éventuellement déposés et acceptés. Les dossiers seront instruits selon leur ordre d'arrivée. Ces aides sont conditionnelles et attribuées sur présentation d'un dossier complet. Haut-Bugey Agglomération se réserve le droit de rejeter un dossier ne répondant pas aux objectifs quantitatifs ou qualitatifs du PLUi-H et du règlement des aides. Les montants non dépensés sur une année ne sont pas reconduits sur l'année suivante.

Pour l'année 2024, un dossier été déposé :

**Une opération de la SEMCODA portant sur la réhabilitation de 31 logements sociaux de la « Reine Astrid » situés rue centrale/rue nationale à Plateau d'Hauteville.**

Les travaux de rénovation (remplacement des menuiseries, sols, plomberie etc.) permettront notamment d'améliorer la performance énergétique des logements. Ils pourraient démarrer en octobre 2024 et se terminer en juillet 2025.

Le coût de l'opération est estimé à 1 532 410,73 € et la SEMCODA pourra bénéficier d'une subvention FNAP de 372 000 € ainsi que de trois prêts de la Banque des Territoires (garantis par la Commune).

Le montant de l'aide sollicitée auprès de Haut-Bugey Agglomération est de 93 000€.

Le financement d'origine des logements correspond à l'actuel plafond du PLUS.

L'opération donnera lieu à une augmentation de loyer après travaux et une concertation avec l'association de locataires a eu lieu le 20 juin 2024.

Le dossier déposé le 3 septembre 2024 est complet.

Le projet peut bénéficier d'une aide de 3000€ par logement pour un montant total d'aides de 93 000€.

Vu la validation du projet par la Commission politique de la ville, habitat et gens du voyage en date du 18 septembre 2024.

Vu l'approbation du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal tenant lieu de Programme Local de l'Habitat (PLUIH) par le Conseil Communautaire du 19 décembre 2019,

Considérant le règlement des aides adopté le 27/02/2020 par le Conseil d'agglomération,

Considérant l'enveloppe prévue et l'unique dossier déposé et validé par la Commission politique de la ville, habitat et gens du voyage,

Le Conseil d'agglomération,  
Par 68 voix pour,

- **VALIDE** l'octroi d'une aide de 93 000 € pour le projet de réhabilitation de 31 logements sociaux appartenant à la SEMCODA, au sein du bâtiment de la « Reine Astrid », et situés rue centrale/rue nationale à Plateau d'Hauteville.
- **AUTORISE** le Président à signer le formulaire de demande portant validation de l'octroi de l'aide ainsi que la convention de partenariat financier correspondante.

Fait à Oyonnax, le 9 octobre 2024.

Le Président,



A circular blue ink stamp from Haut-Bugey Agglomération, Oyonnax Cedex. The stamp contains the text: HAUT-BUGEY, CS 80502, F-01117, OYONNAX, CEDEX, and AGGLOMÉRATION. A handwritten signature in black ink is written over the stamp.

## Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Attribution des aides du Programme d'Orientations et d'Actions du PLUiH  
en faveur de l'amélioration du parc public.

.....  
Date de décision: 08/10/2024

Date de réception de l'accusé 10/10/2024

de réception :

.....  
Numéro de l'acte : 081024\_2024126

Identifiant unique de l'acte : 001-200042935-20241008-081024\_2024126-DE

.....  
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 8 .5

Domaines de competences par themes

Politique de la ville-habitat-logement

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....  
Nom du fichier : 16-Attribution-POA-pluih.pdf ( 99\_DE-001-200042935-20241008-  
081024\_2024126-DE-1-1\_1.pdf )